Mission Patrimoine 2026 : un jeu *citoyen de la FDJ censuré par l'ANJ* :

Au moment où Stéphane PALLEZ publie dans les Échos une tribune : « *Le jeu illégal est une menace pour nos sociétés*" (Les Échos, idées , débats, 17 novembre 2026) nous publions cet article sur Mission Patrimoine , ce *jeu citoyen* censuré par l'ANJ. Mais nous ne parlerons pas que des jeux d'argent dans cette contribution. Censure, sur taxation, surrèglementation des jeux d'argent, mais aussi du tabac, de l'alcool... mesures contre le livret A... ensemble soulignant un grave déficit démocratique qui consiste à imposer à des millions de français depuis Paris, depuis Bruxelles, de multiples décisions dans tous les domaines. La coupe est pleine pour nos concitoyens, scandalisés en outre par de multiples "affaires" qui ne concernent pas que les socialistes. (Affaire STAUSSKAHNN; affaire EPSTEIN/ Jack LANG ; affaire Jérôme CAHUZAC … qui cachait des millions en Suisse mais avec lequel la justice a été clémente, malgré sa forfaiture, son parjure devant l'Assemblée nationale et la gravité des faits commis). Nos concitoyens, qui n'ont pas la mémoire courte; le peuple (qui a toujours raison), la majorité silencieuse (qui ne se reconnait pas toujours dans les partis politiques et les syndicats au vu du nombre d'adhérents) pourraient se faire entendre en 2027

----
novembre 2026

Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN
Sociologue
La liste de toutes nos publications (1993-2026) est disponible sur la base HAL CNRS , SHS (sciences de l'homme et de la société)

Résumé = Alors qu' Isabelle FALQUE PIERROTIN - ex responsable de l'Autorité Nationale des jeux (ANJ) - est désormais à la retraite, (remplacée par Pascal CHEVREMONT) le régulateur continue de multiplier les mesures liberticides contre la Française des jeux. A cause de l'ANJ, la FDJ ne peut plus mentionner dans sa communication pour Mission Patrimoine la fonction d'intérêt général de ce jeu : *sauver & restaurer le patrimoine national*. Avec cette mesure néo prohibitionniste,

le régulateur censure *un jeu citoyen* issu d'une volonté politique. Il entrave de manière machiavélique, le développement d'un jeu d'argent populaire qui renoue avec la riche histoire des loteries(*).

Dans cet article nous rappellerons également certaines des décisions liberticides, prises par l'ANJ contre la FDJ dans sa politique des jeux sanitaire et moralisatrice, mesures *qui expliquent le décrochage extrêmement significatif des activités de l'opérateur en 2026 en particulier un fort ralentissement des loteries et des jeux de tirage".* Sur les neuf premiers mois de 2026, FDJ United a enregistré un CAen baisse de 5,6 % . Mesures qui permettent également de comprendre pourquoi le plan stratégique de la FDJ est désormais remis en cause et pourquoi l'action FDJ United - une valeur de père de famille non spéculative - a perdu plus de 50 % en cinq ans !

Souhaitons que le nouveau Président de l'autorité de régulation, rompe avec ces méthodes liberticides qui pénalisent l'économie ludique. Il pourrait s'inspirer pour mener à bien sa mission, des propos du Président de la République au dernier sommet Choose France à Versailles : *«Puissent les suivants, construire et non détruire"(**)*

Souhaitons également que l'ANJ instruise de manière intelligente(***) le dossier des jeux illégaux en ligne *(casinos, machines à sous, loteries, paris sportifs, marchés prédictifs)* plutôt que de s'en prendre à la FDJ qui - *comme vient de le rappeler Stéphane PALLEZ dans les Échos (****) pour lancer sa campagne " jouer légal, c'est jouer protégé"* - a contribué à hauteur de 5,1 milliards aux finances publiques en 2025, tout en pérennisant 57 000 emplois dans le commerce de proximité, alors que le marché noir des jeux d'argent en ligne a entrainé un manque à gagner fiscal de 20 milliards l'année

Surtaxation, sur réglementation des jeux d'argent, mais sur le tabac, l'alcool, politique contre le livret A et l'épargne des français, menée par l'ex directeur de la Banque de France (ancien dirigeant de BNP Paribas) en collusion avec Bercy et les Banques Privées...Au final, d'une manière plus politique car tout est politique, nous nous interrogerons pour savoir si ces politiques autoritaires décidées depuis Paris, depuis Bruxelles dans tous les domaines* - *(*Bruxelles vient de censurer les télévisions européennes qui ne pourront plus filmer les sportives dans les stades comme avant : une censure digne de l'Afghanistan, confer l'article : " Bientôt la burqa, les cameramen priés de ne plus sexualiser les athlètes féminines" U-trail 12 aout 2026, confer l' annexe 7 : une censure moyenâgeuse*) par une élite politique *(qui vit bien, avec de gros salaires, de bonnes pensions et de multiples avantages payés par les français (en 2024 les bons repas et les bons vins consommés par les sénateurs ont couté 782 282 euros, payée par les contribuables) (*****))* mais imposées aussi par différentes doxa, groupes de pression, associations, ONG, partis politiques, syndicats, think tank , médias. qui construisent l'opinion - ne soulignent pas un grave déficit démocratique - *un syndrome Gilets Jaune* - consistant de manière sournoise et de préférence en catimini, à imposer à des millions de français, de multiples

décisions dans tous les domaines de la vie publique, privée. Fausse démocratie, entrainant depuis des lustres ,ressentiment et colère sourdre , qui pourrait inviter la majorité silencieuse*, (largement majoritaire au regard du nombre d'adhérents riquiqui dans les partis politiques et les syndicats)* ; qui pourrait inviter le peuple *(qui a toujours raison),* qui pourrait inviter les abstentionnistes; à se faire entendre en 2027....en renversant la table.

(*) sur cette histoire confer : », G. DESCOTILS ; JC GUILBERT(« Le grand livre des loteries », (L'Archipel,1993); « Marie Laure LEGAY « Les loteries royales dans l'Europe des Lumières 1680-1815, « (2014, Presses Universitaires du Septentrion)Pierre P. TREMBLAY « Finances publiques et jeux de hasard et d'argent, enseignement de l'histoire et considérations financières » Éthique Publique (revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale) n° 2, vol 5, 2003.

(**)rapporté par le canard enchainé n°5508, 3 juin 2026, page 2 : " L'année des dernières")

(***)Le dossier des jeux illégaux en ligne, est un gros dossier. Tout interdire ne résout rien vu l'ubiquité mondialisé d'internet. D'autant que la surtaxation, la sur réglementation, le manque de concurrence, la non prise en compte des intérêts des joueurs, le manque (voire l'absence de consumérisme ludique) expliquent grandement le développement des jeux illégaux. C'est à l'ANJ d'instruire ce dossier, aux parlementaire de débattre et aux joueurs de trancher. Une saine politique des jeux ne saurait à se faire comme actuellement dans le dos des joueurs et sur leur dos, seuls financeurs de l'économie ludique

(****)- " Le jeu illégal est une menace pour nos sociétés" (Stéphane PALLEZ, PDG de la fdj, Les Échos, idées , débats, 17 novembre 2026)

(*****) les repas des sénateurs au Palais du Luxembourg sont proposés aux sénateurs à des tarifs compris entre 5 et 10 euros, alors que leur coût réel est estimé entre 30 et 50 euros. Cette différence est couverte par une subvention de 782 282 euros en 2024".... payée par les contribuables !

Introduction

Alors qu' Isabelle FALQUE PIERROTIN est désormais à la retraite depuis juin 2026, remplacée par Pascal CHEVREMONT , l'ANJ continue de multiplier les mesures liberticides , sanitaires et néophrohibitionnistes contre la Française des jeux.

L'ANJ est devenue sous le mandat de Madame PIERROTIN, une *autorité autoritaire* qui impose, face un opérateur historique qui subit, et passe en permanence sous les fourches caudines d'une instance de régulation officiellement *indépendante*, mais en réalité *sous la domination* de la doxa du jeu pathologie maladie et d'associations moralistes anti jeu.

Isabelle FALQUE PIERROTIN s'est acharnée tout au long de sa mission, à *"désintensifier" les pratiques ludiques des Français",* qualifiées en permanence d'addictives. Elle a eu la prétention d'imposer - dans une sorte de *wishful thinking* (3) hors sol - *"un nouveau modèle économique"* à la FDJ, qui commence mettre à mal l'avenir de l'opérateur ;

Dans une posture ethnocentrée tout au long de son mandat, elle n'a pas voulu comprendre que des millions de français des catégories populaires et moyennes - *qui n'ont pas son niveau de salaire et ensuite son niveau de pension quand ils partent à la retraite* - jouent à des jeux d'argent, pour rêver, décrocher le jackpot, changer de vie.... ou tout simplement pour améliorer l'ordinaire. Sans parler *des gens de peu* (4) (chers au sociologue Pierre SANSOT) (6), des petits retraités qui ne roulent pas sur l'or - parfois seuls, malades, handicapés, endeuillés - qui ne devraient pas jouer mais jouent quand même... souvent petitement, ils n'ont pas les moyens de flamber les pauvres. Car *q*uand on joue on n'est jamais vraiment seul. Quand on vieillit, que l'avenir s'assombrit, *l'espoir ludique* revigore. En outre jouer occupe, et permet de lutter contre l'ennui. Pour tous ces gens-là, le jeu n'apparait pas comme une maladie, une drogue, une addiction, comme l'ânonne en permanence l'ANJ. C'est une passion ordinaire régulière qui possède des vertus thérapeutiques & existentielles. Tout cela, l'ex responsable de l'ANJ droit dans ses bottes de gendarme des jeux ne l'a pas compris.

Quant à la volonté d'Isabelle FALQUE PIERROTIN de lutter contre *le jeu des mineurs, la socialisation ludique primaire, la transmission ludique intergénérationnelle* - élément important de la culture populaire - elle outrepasse la mission incombant à un régulateur, qui ne saurait devenir *une police des familles* et doit respecter *la liberté* et la vie privée des gens. Cela, l'ancienne responsable de la CNIL (commission nationale de l'informatique et des LIBERTES) aurait dû le comprendre.

L'ex responsable de l'ANJ laisse au final un bilan très mitigé pour ne pas dire catastrophique. Souhaitons que son successeur comprenne que la *Politique des jeux de la France* ,mérite un autre traitement, que la vision sanitaire imposée par Isabelle FALQUE PIERROTIN, sous l'influence de quelques addictologues - en conflits d'intérêts - soucieux d'exploiter directement ou indictement *le business du jeu compulsif*. Pour mener à bien sa mission, Pascal CHEVREMONT pourrait s'inspirer d'une phrase prononcée par Président de la République au dernier sommet Choose France à Versailles : *«Puissent les suivants, construire et non détruire"(6)*

1 = confer notre article = "Isabelle FALQUE PIERROTIN, Présidente de l'Autorité Nationale des Jeux : retraite méritée mais bilan mitigé" (casino-legal-france.fr 5 juin 2026)

2 = confer notre article : *L'Autorité Nationale des jeux "tue" la FDJ ?* (*les casinos.org IO juin 2026)*

3 : pensée magique

4 = Pierre SANSOT, les Gens de Peu (PUF, quadrige, 2017) "L'originalité de ce livre tient au regard porté sur les classes populaires, ses loisirs, sa culture, un « goût commun pour les bonheurs simples ».

5 = Pierre Sansot (1928 – 2005), sociologue et anthropologue, était professeur à l'université Paul-Valéry de Montpellier. Il est l'auteur *Poétique de la ville*, *Jardins publics*, *Les pilleurs d'ombres*, *Les vieux ça ne devrait jamais devenir vieux*, *Cahier d'en France*, *Du bon usage de la lenteur*, Les gens de peu

*6= rapporté par l*e canard enchainé n°5508, 3 juin 2026, page 2 : " L'année des dernières")

L'action FDJ recule de plus de 50 % en 5 ans : l'ANJ et la doxa du jeu pathologique multiplient depuis plusieurs années les mesures liberticides contre l'opérateur

La PDG de l'opérateur de loteries Stéphane PALLEZ a annoncé à l'assemblée générale de la FDJ du 23 avril 2026: "*un décrochage extrêmement significatif de son activité (...) en particulier un fort ralentissement des loteries et des jeux de tirage"* . La veille, l'action *FDJ United* dévissait de 8%. Du jamais vu pour une valeur non spéculative. Le marché sanctionnait la révision des objectifs 2026. Déjà atone en 2025 à périmètre constant (+ 0,3%) le CA de l'opérateur pour cette année est attendu en recul. Au final, l'action FDJ United présentée comme un *placement de père de famille* lors de son entrée en bourse, a perdu :

- - 20% en un an ;
- - 29 % en trois ans;
- - 51% en cinq ans (source Boursorama du 20/IO/2026)

Une descente aux enfers qui continue actuellement, pour une société pourtant très profitable à Bercy, à l'économie nationale et a tous ceux bénéficiant du *ruissellement de la manne ludique FDJ*. Une dégringolade boursière pour *ce bijou de famille de l'État croupier*, dont certains ont regretté qu'il soit privatisé, d'autres soulignant les contradictions de cette privatisation. *(Confer notre entretien aux Échos : « L'État ne coupe pas le lien incestueux avec la FDJ » Sociologue expert des jeux d'argent, Jean-Pierre MARTIGNONI-HUTIN estime qu'« il y a beaucoup de contradictions » dans la privatisation de la FDJ.(les échos, 7 nov 2019)*

Les mauvais résultats de la Française des jeux pour 2026 s'expliquent certes par les hausses de taxes : 50 millions de taxes supplémentaires en 2025, 90 millions en 2026. Mais sur le fond du dossier les actionnaires de l'opérateur - *56 % sont des petits actionnaires individuels* - peuvent vouer aux gémonies l'ANJ et la doxa du jeu pathologique. Ce couple diabolique multiple depuis 6 ans les mesures

liberticides; finance d'innombrables sondages *(addiction, jeu des mineurs, paris sportifs en ligne , les jeux de grattage ...)* qui sont ensuite instrumentalisés dans des campagnes de communication propagandistes pour *"construire l'opinion* ", influencer les responsables politiques, culpabiliser les joueurs.

En outre le régulateur effectue sur son site, dans les médias... un *gambling bashing* permanent contre les jeux de hasard; contre les opérateurs, et notamment contre le premier d'entre eux la FDJ. Il signe de multiples conventions avec des associations moralistes anti jeu (UNAF), des structures sanitaires (Fédération addictions....)Il publie des tribunes incendiaires contre les jeux d'argent, contre les casinos et les machines à sous en ligne, contre les jeux de grattage, contre les paris sportifs. Nous avons souvent dénoncé dans nos contributions, ces mesures - machiavéliques, pointilleuses, kafkaïennes...- prises par l'ANJ à l'encontre de la FDJ. Quelques exemples :

1 = **Agissant comme une véritable *police des familles,* Isabelle FALQUE PIERROTIN - sous la domination d'associations familiales moralistes - s'est en pris aux "pochettes cadeaux jeux de grattage"** que les français offrent parfois à la famille entourage , à leurs enfants, à des amis pour Noel. Petits "cadeaux ludiques", qualifiés de *"cadeaux empoisonnés"* par le gendarme des jeux. Ces outrances langagières décrédibilisent le régulateur. Face à de telles interventions contre de simples petits tickets en carton, une question posée par l'éditorialiste Daniel FORTIN reste d'actualité : *"jusqu'où peut-t-on aller dans le contrôle de nos sociétés" ?* (Les Échos 26 juillet 2014 , page 9 : "République exemplaire"

Sur les pochettes cadeaux de la FDJ vilipendés par le régulateur, confer nos articles :

- JP MARTIGNONI-HUTIN " *Pochettes jeux de grattage de la FDJ pour Noel = l'ANJ "empoisonne" les français" . Depuis quelques jours l'ANJ affiche sur son site de manière provocatrice le message suivant : "Offrir des jeux d'argent à des enfants pour Noël, un « cadeau empoisonné » ?* (décembre 2025, 12 pages, les casinos.org 24/12/2025) ; Confer RESUME de l'article en ANNEXE 2
- JP MARTIGNONI-HUTIN = *« Police des familles : pas de jeux de grattage au pied du sapin avec l'Autorité Nationale des jeux !* « (décembre 2024, 17 pages, les casinos.org 29/12/ 2024) Confer RESUME de l'article en ANNEXE 3

2 = **A l'occasion de la coupe du monde de football, l'ANJ a lancé une campagne alarmiste contre les paris sportifs** en ligne (intitulée "Zone à risques"*)(confer ANNEXE 5) accompagnée une nouvelle fois d'un sondage " aux petits oignons" qu'elle a commandé. *On n'est jamais aussi bien servi que par soi-même !* En 2022 l' ANJ avait déjà lancé une communication provocatrice contre les parieurs sportifs intitulée : *« T'as*

vu ? t'as perdu ! » Ironie de l'histoire quelques jours avant que l'ANJ lance cette campagne pour annoncer aux joueurs qu'ils étaient des *loosers,* Jim McIngvale un joueur américain de 71 ans originaire du Texas, avait réalisé le plus gros gain de l'histoire des paris sportifs = 75 millions de $

En finançant des sondages l'ANJ ne prend guère de "risques". Harris Interactive qui les réalisent, ne saurait mécontenter cet aussi bon client proche de l'État qu'est l'ANJ. En outre les ficelles sont grossières. Comme nous l'avons montré dans d'autres articles, les questions posées dans ces sondages suggèrent fortement des réponses qui vont dans le sens des messages et orientations que le régulateur veut véhiculer. D'autres procédés permettent de mettre en relief les informations subjectives que le régulateur souhaite faire passer, même quand ils ne sont pas représentatifs des réponses des personnes interrogées. Au final ces multiples sondages, tous réalisés en ligne en quelques jours sur de faibles échantillons, posent de nombreuses questions épistémologiques. Ils ne sont pas une parole d'évangile scientifique comme veut le faire croire l'ANJ, mais constituent en réalité une propagande grossière pour faire la une des médias et justifier une politique des jeux sanitaire , correspondant comme par hasard à ce que souhaite la doxa du jeu pathologie maladie, quelques addictologues et associations anti jeu.

Sur la campagne contre les paris sportifs orchestré par le régulateur, confer notre article :

- *Coupe du monde / paris sportifs : L'Autorité Nationale des Jeux gâche la fête mondiale du foot : (juin 2026, 13 pages ; 8 notes, 1 annexe), publié sur les casinos.org 13 juin 2026 , casino-legal-france.fr 15 juin 2026)*

3 = L'ambiance délétère qu'insuffle en permanence l'ANJ et certains addictologues, limite également la FDJ en matière de gros pactoles. Ces big win dynamisent le marché ludique, fidélisent les joueurs réguliers, attirent de nouveaux clients, mobilisent les joueurs occasionnels friands de grosses cagnottes. Des milliers de Français jouent uniquement quand il y a des jackpots conséquents, d'où l'importance de *ces magots qui font rêver.* Mais là aussi le régulateur, des associations anti jeu, la *doxa* du jeu pathologique - *et quelques hommes politiques (*)* - tiennent depuis des années des discours moralisateurs pour diminuer (ou taxer) ces gros gains, pourtant indispensables à "*l'industrie du rêve*" et à *"l'imaginaire ludique*. Preuve que cette question est sensible, Stéphane PALLEZ a précisé lors de la dernière AG de la FDJ , qu'elle avait pu " *faire relever le plafond de gains d'euro millions"*. Mais elle a ajouté : *"il reste loin du montant des loteries aux États Unis"*

- *(*)En. septembre 2011 le député du Haut-Rhin E. STRAUMANN a demandé une limitation des jackpots de l'Euro Millions suite à un gain de 162 millions. Il jugeait cette somme excessive. En novembre 2012 Le député socialiste du Cher Y. GALUT, adresse une question*

écrite au gouvernement pour taxer de 15 % les gains des jeux supérieurs à 30 000 euros.

- *(**)Sur les pactoles faramineux qui expliquent le succès de la loterie américaine, confer l'article Marianne CHENOU = "Power Ball : le jackpot de 1,817 milliard de $ remporté aux États-Unis pour le réveillon de Noël : Un habitant de l'Arkansas a décroché le jackpot de 1,817 milliard. Il s'agit du deuxième plus gros gain de l'histoire de cette loterie, derrière les 2,04 milliards remportés en 2022.(le parisien, 25/I2/2025). Ceci conforte nos analyses et propositions faites depuis des lustres dans de nombreux articles : créer en France une méga loterie annuelle fortement dotée, comme le Power Ball aux ETUN ou la loterie de noël en Espagne.*

4 = **Le régulateur n'hésite plus désormais à interdire purement et simplement certains jeux de la FDJ.** Si le plus souvent il les autorise, c'est à titre *provisoire* (par exemple Crescendo) ou avec des conditions d'exploitations draconiennes et une multitude d'injonctions, de contrôles, de clauses de revoyure... Quand on lit "les décisions" du Collège de l'ANJ, l'opérateur de loteries apparait pieds et poings liés. Tout semble fait pour qu'il ne puisse plus se développer et que ses clients - en permanence infantilisés, surveillés - jouent moins. Ces systèmes imposés par le régulateur, limitent les joueurs *en ligne ou sur compte,* freinent la croissance de la FDJ, piétinent la liberté des joueurs, pourtant majeurs et vaccinés. Lors de la dernière AG de la FDJ, un actionnaire joueur de la FDJ, s'est fait l'écho de ces mesures néo prohibitionnistes. Il *"a regretté en tant que joueur, que sa mise ait été plafonné à I20 euros".* Il s'agit d'un système automatique censé *"identifier les risques de bascule vers une perte de contrôle".* Cet algorithme mis en place par l' ANJ "viole" *l'intimité ludique des joueurs* jouant *en ligne et sur compte*, accentue la surveillance des e gamblers**.** Quand on sait qu'Isabelle FALQUE PIERROTIN a dirigé la Commission nationale de l'informatique et des LIBERTES (CNIL) pendant des années, on s'interroge.

Sur cette question confer deux articles :

- *Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN = L'algorithme développé par l' Autorité Nationale des Jeux (ANJ) ne révèle rien du tout...si ce n'est l'ingérence de la doxa du jeu pathologie maladie* (2026, IO pages, 2 annexes)*, publié sur les casinos.org 16 mai 2026 :*
- Dominique LORMIER : *" algorithme de l'anj : révolution contre le jeu excessif ou dérive néo prohibitionniste* ?(jeu-legal-france.fr, I6 mai 2026)»

5 = **Autre dérive grave : le régulateur s'en prend à la publicité pour les jeux d'argent : nerf de la guerre pour la Française des jeux :**

De multiples autres injonctions, contrôles, consignes, prescriptions.... : rendent difficile, complexe, voire désormais impossible, l'activité de la FDJ, celle de ses équipes, de son management. Au total

5000 personnes qui travaillent, innovent, pour imaginer de nouveaux jeux, promouvoir la culture ludique spécifique à chaque loterie (loto, keno, euro millions, crescendo, rapido..) et aux différents jeux de grattage, en dur ou en ligne. Les multiples sommations de l'ANJ, empêchent désormais l'opérateur d'avoir une actualité commerciale libre, diversifiée, sans cesse renouvelée. La Française des jeux ne peut plus désormais : promouvoir ses jeux comme elle le souhaite; lancer de nouveaux produits en toute liberté; faire de la publicité quand elle le juge nécessaire, lancer des jeux de grattage à 1O, 15 euros; intéressants pour les joueurs en terme de taux de redistribution (TDR). Le régulateur invite fortement la FDJ (qui forcément s'exécute) à mettre sur le marché des jeux à 1 ou 2 euros, soi-disant moins addictifs. En réalité avec des TDR pingres, ces jeux peu onéreux pénalisent les joueurs, qui ont tendance à rejouer quand ils perdent et qui ont plus de mal à "sortir du jeu « quand ils gagnent car ils gagnent des sommes souvent ridicules

Isabelle FALQUE PIERROTIN *(sous la domination d' addictologues comme Jean Michel COSTES figure emblématique de la doxa du jeu pathologie maladie (*)* s'en est pris fortement à la publicité pour les jeux d'argent, nerf de la guerre pour la FDJ. Ne reste pratiquement plus à l'opérateur historique que la publicité sur le lieu de vente (PLV), elle-même fortement encadrée. La Française des jeux qui faisait souvent partie de l'actualité publicitaire contemporaine dans nos villes, quartiers et campagnes, est désormais absente dans l'espace publique à cause de l'ANJ. Ses publicités à la télévision et à la radio - *colorées, joyeuses, bien faites, ludiques et dont certaines sont devenues "cultes"* - ont peu ou prou disparu.

- (*) Membre du Collège de l'ANJ (comme par hasard pour la plus longue durée) l'addictologue Jean Michel COSTES vient de quitter par obligation cette instance. Mais tout va bien pour lui il a désormais sa propre structure parisienne. Depuis qu'il a été "viré" de l'observatoire des drogues par Etienne APAIRE *(longtemps responsable de la MILDT qui pensait que le but de la Mildt était avant tout de limiter l'usage des* drogues *et surtout pas d'en être gestionnaire ») ...* car il écrivait des tribunes favorables au salles de shoot, et à la dépénalisation du shit; la carrière" de de JM Costes est montée en puissance. Comme montait en puissance la notion subjective d'addiction au jeu au sein de l'ANJ et au sein du Collège, dont il a été membre pendant 6 longues années. Toutes les décisions (et l'orientation) de l'ANJ prises sur le jeu excessif, compulsif, addictif au sein du Collège bénéficiaient objectivement - directement ou indirectement - à JM Costes et à tous ceux (professionnels de santé, associations) qui exploitent le business du jeu compulsif. Nous avons souvent dénoncé ce conflits d'intérets scandaleux.

6 : La FDJ porte plainte contre Autorité Nationale des jeux devant le Conseil d'État pour *excès de pouvoir* .

Au final ces multiples diktats imposées en permanence par le régulateur à l'opérateur de loteries sont de véritables oukases. Pour cette raison en 2025, la FDJ a porté plainte devant le Conseil d'État pour *excès de pouvoir* . Mais ce recours a naturellement été rejeté . La guerre ludique permanente que mène le régulateur se trouve renforcée par cette décision.

- Confer notre article : JP MARTIGNONI-HUTIN = *« Conseil d'État, ANJ : guerre ludique contre la FDJ : le recours de la Française des jeux contre l'Autorité Nationale des jeux pour excès de pouvoir, rejeté par le Conseil d'État. Le régulateur va pouvoir poursuivre en toute impunité sa guerre ludique contre les opérateurs de jeux d'argent, contre les joueurs* » (Février 2025, 36 pages, 23 notes, 5 annexes) publié sur casino-legal-france.fr. ;27 /2/2025)

L'ANJ déstabilise le plan stratégique de la Française des jeux

Conséquences de cette chape de plomb bureaucratique et de ces différentes censures, Stéphane PALLEZ répondant à un actionnaire ne comprenant pas cette baisse soudaine du CA de la FDJ, a mentionné *" un décrochage extrêmement significatif dans plusieurs activités, en particulier un fort ralentissement des loteries".* On peut se demander avec cette baisse, si nous n'avons pas là un mouvement sourdre structurel, et pas seulement conjoncturel. Les impôts supplémentaires sur les jeux (décidés récemment par un État Croupier qui entre parenthèse se tire une balle dans le pied) n'expliquent pas tout. Si par ailleurs comme le dit Stéphane PALLEZ *"la société FDJ est peu sensible à la conjoncture économique*" , il faut croire que des raisons plus profondes expliquent le déclin de l'opérateur.

On peut sérieusement s'interroger pour savoir si les multiples mesures liberticides de l'ANJ ne commencent à porter leurs fruits. Car il était plus que probable que cette politique des jeux sanitaire mis en œuvre par Isabelle FALQUE PIERROTIN et le Collège de l'ANJ, n'allait un jour ou l'autre avoir des conséquences négatives sur l'économie ludique. C'est désormais chose faite. Ce gambling bashing constant contre la Française des jeux, les multiples campagnes de l'ANJ contre les dangers du jeu….tout cela se combinant, ne pouvait qu'aboutir à de tels résultats.

La FDJ se croyait en octobre 2025 *"immunisé contre la conjoncture"* mais elle ne l'était pas contre les agissement de l'ANJ. Elle pensait en février 2026 rassurer les marchés avec des "*perspectives qui rassurent*" malgré la fiscalité. C'était sans compter sur le régulateur. Elle voulait dès janvier 2024 devenir " *un géant européen"* - notamment en matière de jeux d'argent en ligne - en rachetant le suédois KINDRED la maison mère d'Unibet, pour 2,6 milliards. Mais elle avait oublié que le gendarme des jeux mène un combat contre les jeux sur internet, notamment contre les paris sportifs.

Fort de cette stratégie à l'international, la Française des jeux avait l'ambition de capter une plus grande partie du "gâteau ludique", " un marché mondial à plus de 500 milliards ". Grand serviteur de l'État, Stéphane PALLEZ voulait faire remonter notre pays dans le top ten des pays ludiques européens, sans parler du marché ludique mondiale ou la France capte seulement 2,6% de ce marché (confer ci-dessous) Mais la politique des jeux punitive & sanitaire menée par un autre grand serviteur de l'État Isabelle FALQUE PIERROTIN, ne peut que nuire à l'économie ludique nationale au profit de nos voisins européens - a totalement déstabilisé le plan stratégique de la FDJ

PBJ de l'économie ludique mondiale des jeux d'argent en 2024

1. *ETUN : 163,1 milliards d'euros (30 % du marché ludique mondial)*
2. *Chine : 38,8 (7,1%)*
3. *Japon : 34,9 (6,4%)*
4. *Macao : 2703 (5%)*
5. *Italie :21,8 (4%)*
6. *Royaume Uni : 21*
7. *Australie : 19,8 (3,6%)*
8. *Canada 15,6 (2,9%)*
9. *Allemagne : 14,7 (2,7%)*
10. *France : 14 (2,6 %)*

.

L'ANJ censure Mission Patrimoine , un jeu *citoyen* qui correspond à une volonté politique. La FDJ ne peut plus mentionner dans sa communication la fonction d'intérêt général de ce jeu : *sauver & restaurer le patrimoine national.*

En 2026 l''ANJ s'est pris également une nouvelle fois de manière ubuesque au Loto du Patrimoine, et au jeu de grattage à 15 euros Mission Patrimoine. Le lecteur qui pense que nous exagérons, consultera la très

longue "décision" du régulateur concernant Mission Patrimoine . (Décision n° 2026-IO8 du I6 avril 2026, anj 22 avril 2026 .) Pas moins de 6 pages, denses, redondantes, autoritaires, tatillonnes. Pas moins de 14 articles pour *une longue plaidoirie à charge,* ou le régulateur fait *un véritable procès* à Mission Patrimoine. A la fin l'ANJ, " DECIDE" (écrit en grosses lettres noires) non pas "d'autoriser " ce jeu mais *"de ne pas "s'opposer à ce jeu". C*e qui fait sens

Mais il y a plus grave que cet élément de langage bureaucratique ridicule. A cause du régulateur censeur, la FDJ ne peut plus désormais mentionner dans sa communication sur le Loto du Patrimoine, la raison d'être de ce jeu, sa fonction d'intérêt général : *sauver & restaurer le patrimoine national.* Dans sa décision l'ANJ insiste à de multiples reprises sur cet élément. C'est une véritable censure, minutieuse, pointilleuse, totale *(pour ne pas dire totalitaire)* qui s'attaque au coeur même de ce jeu.

A chaque rentrée Mission Patrimoine, jeu apprécié par des millions de Français, renoue fortement avec *l'histoire des loteries et leur utilité sociale*. Le fait qu'il se déroule annuellement renforce son attractivité et l'intérêt des joueurs fidèles ou occasionnels, mais diminue fortement les risques de répétition et d'addiction, dont nous bassine en permanence l'ANJ. Difficile de jouer compulsivement à un jeu se déroulant une fois par an.

En outre Mission Patrimoine éclaire (dans les médias, dans la presse notamment régionale) pendant plusieurs semaines de manière originale et ludique, notre riche patrimoine national construit au fil des siècles, dans tous les territoires de l'hexagone et dans les DROM. Patrimoine restauré grâce aux français joueurs, qui utilisent cet *impôt ludique démocratique* pour *joindre l'utile à l'agréable*.

Mission Patrimoine a connu un grand succès, grâce justement à *sa fonction sociale d'intérêt général*, relayée par une figure médiatique idoine très apprécié des Français - Stéphane BERN. Le Président de la République a également toujours soutenu ce jeu qui *est une décision politique,* comme l'a souvent souligné Stéphane PALLEZ. Malgré cela l'ANJ fait tout pour torpiller ce jeu, le faire disparaitre peu ou prou du *paysage ludique contemporain*.

Avec cette censure d'un autre âge qui s'attaque au coeur de Mission Patrimoine - *sauver & restaurer le patrimoine national* - le régulateur tente de "vider" ce jeu de sa fonction culturelle, historique et sociale. Pour se rendre compte de la perversité et du machiavélisme de l'ANJ, le lecteur consultera la longue plaidoirie contre ce *jeu citoyen* que le régulateur nomme "instruction".... comme dans un procès. Ce n'est plus de la régulation, mais de la néo prohibition

Sortant sans vergogne de son devoir de réserve, violant la neutralité qui incombe à un grand serviteur de l'État, l'ex Présidente de l'ANJ a franchi le Rubicon en juillet 2025, en signant

une tribune outrancière contre les jeux de hasard (confer annexe 1)

Isabelle FALQUE PIERROTIN du fond de sa retraite peut se réjouir. Elle voulait "désintensifier les pratiques ludiques des français", le mouvement semble désormais bien enclenché et concerne le premier opérateur national pilier des jeux en France. Certes, et Stéphane PALLEZ l'a plusieurs fois répété lors de l'AG du groupe, les hausses de taxes sont responsables de la baisse de la FDJ. Mais même sur ce sujet Isabelle FALQUE PIERROTIN a une part de responsabilité. Elle a soutenu ces hausses de la fiscalité sur les jeux de hasard, sans se soucier une seconde des conséquences sur les opérateurs.

- Confer l'article de Yann DUVERT : *"Taxer le marché des jeux d'argent ne paraît pas illégitime », estime le régulateur" : Isabelle Falque-Pierrotin, la présidente de l'Autorité nationale des jeux, estime qu'un alourdissement de la fiscalité du secteur au nom des enjeux de santé publique serait compréhensible.* (les échos, 9/IO/2024)

Mais la PDG de la FDJ a indiqué aussi que *" ces vents contraires" proviennent des durcissements réglementaires "* Et qui a mise en musique de manière tatillonne et machiavélique ces durcissements ? Isabelle FALQUE PIERROTIN et le Collège de l'ANJ. En permanence dans l'excès de zèle, dans une fuite en avant moralisatrice et sanitaire dictée - directement ou indirectement - par la doxa du jeu pathologie maladie et différentes associations, l'ex Présidente de l'ANJ a même franchi le Rubicon en signant une tribune outrancière contre les jeux de hasard, sortant sans vergogne de son devoir de réserve, violant la neutralité qui incombe à un grand serviteur de l'État qui plus est quand il dirige l'instance qui instaure la politique des jeux en France.

- Confer la tribune collective, scandaleuse , mensongère publiée dans les Échos du 1° juillet 2025 et signée par Isabelle FALQUE PIERROTIN l'ex Présidente de l'ANJ = "Halte à la banalisation du jeu d'argent ! " La France semble connaître l'âge d'or des jeux d'argent**, <u>à la nocivité certaine</u>....."**
- confer en ANNEXE 1 les 8 signataires de cette tribune provocatrice signée par l'ex Présidente de l'ANJ

Jean-Michel Costes (figure emblématique de la doxa du jeu pathologie maladie membre du collège pendant 6 ans) a publié également une tribune outrancière contre les casinos et les machines à sous sur internet pour influencer « les politiques » et « l'opinion » :

"Il sera toujours aisé aux imposteurs de faire des dupes" (Casanova, Mémoires, 1725-1756, Tome 1, La Pléiade, NRF, 1958, page 427)

Certes la FDJ est bien placée pour exploiter les casinos sur internet mais ils sont toujours interdits en France et Isabelle FALQUE PIERROTIN a toujours soutenu cette prohibition. Dans le même temps Jean Michel COSTES (membre du collège de l'anj pendant 6 ans) , fidèle à son habitude de lobbyiste, a publié une tribune enflammée, provocatrice et surréaliste, contre les casinos en ligne : *"Élargir les jeux d'argent en ligne, c'est encourager une drogue »* Figaro/Vox tribune ; 21/9/2023.Dans ce pamphlet, les machines à sous sur internet sont qualifiées de *« crack-cocaïnes des jeux d'argent »* JM Costes donne ensuite une description apocalyptique et délirante de ce jeu et des joueurs qui s'y adonnent: Citation :

« le jeu sur machine à sous est une véritable drogue , les joueurs sont comme pétrifiés, incapables de quitter les machines, totalement pris dans le rythme du jeu qui atténue leur conscience de l'espace , du temps et de la valeur même de l'argent. Ils ne prennent conscience des pertes qu'après coup, une fois l'excitation du jeu retombée et alors (…) ils s'effondrent envahis d'idées suicidaires"

Quand on sait que cet addictologue *a été* membre pendant 6 ans du Collège de l'ANJ, on peut légitimement s'interroger sur "l'indépendance" intellectuelle et scientifique de cette autorité administrative, qui dirige peu ou prou la Politique Des Jeux de la France. Bien évidemment les signataires de cette tribune incendiaire, mettent en avant sans convaincre la santé publique, pour justifier leur acharnement contre les casinos en ligne, en oubliant volontairement de signaler qu'ils sont légalisés les 27 pays européens (sauf à Chypre) ou, à notre connaissance aucune pandémie ludique n'a été signalée.

Sur cette tribune confer notre article :

- JP G. MARTIGONI-HUTIN « Quand la doxa du jeu pathologie maladie se déchaine contre les casinos et les machines à sous en ligne, pour influencer « les politiques » et « l'opinion » : *"Il sera toujours aisé aux imposteurs de faire des dupes" (Casanova, Mémoires, 1725-1756, Tome 1, La Pléiade, NRF, 1958, page 427)* Retour critique sur une tribune provocatrice sur les casinos en ligne, publiée par l'addictologue Jean-Michel Costes (membre du collège de l'anj) , premier signataire de cette diatribe collective parue dans Le Figaro : « *Élargir les jeux d'argent en ligne, c'est encourager une drogue »* Figaro/Vox tribune ; 21/9/2023) (*référence de notre article = octobre 2025,*

28 pages, 15 notes, 4 annexes, publié sur les casinos.org 3/IO/2025, casino-legal-france.fr. 3/IO/2025

- Résumé de notre article en annexe 6

Conclusion ....politique : le jeu et le reste ... une petite élite impose depuis Paris ses idées, ses décisions, ses lois ...à des millions de français

Le jeu et le reste : taxes et réglementations abusives sur les jeux, l'alcool, le tabac, politique négative sur l'épargne populaire et le livret A.... Au-delà de ces quelques exemples (il faudrait en préciser beaucoup autres), nous soulignerons au niveau politique, un grave déficit démocratique qui sclérose notre société. Une petite élite impose depuis Paris ses idées, ses lois, ses décrets a des millions de français, surtout sans les consulter et de préférence en catimini, comme le fait la Commission Européenne depuis des lustres sur de multiples sujets. Le peuple qui a toujours raison, la majorité silencieuse largement majoritaire, pourrait se faire entendre en 2027

Nous constatons une nouvelle fois, qu'un grand nombre de nos représentants parlementaires, y compris à gauche de l'échiquier; qu'une bonne partie de nos élites; que de nombreuses autorités admistratives et autres instances proches de l'État, sont totalement hors sol. Malgré la longue crise des Gilets Jaunes, tout ce petit monde parisien qui gravite autour du pouvoir et des médias, veut continuer à décider à la place des Français.

En matière d'alcool, des députés - *au mépris de la culture populaire pour le vin, "l'apéro", les spiritueux* - ont adopté plusieurs amendements, pour alourdir la fiscalité déjà prohibitive sur l'alcool. Une taxe de 3% sur les dépenses publicitaires pour les boissons alcoolisées, proposée par les Insoumis. Un amendement instaurant un prix minimum par litre d'alcool, défendu par les écologistes. Les arguments avancés laissent pantois. Ils rappellent ceux utilisés par différents groupes de pression - et notamment la doxa du jeu pathologie maladie - qui militent en faveur de mesures néo prohibitionnistes et d'impôts supplémentaires contre les jeux d'argent. Dans une belle fumisterie, ces taxes supplémentaires sur l'alcool sont présentées comme *comportementales* : elles visent à faire monter les prix pour réduire la consommation. *"Le prix (de l'alcool) a un effet désincitatif"* a même osé plaidé benoitement la députée socialiste Béatrice BELLAY" qui visiblement ignore les difficultés des catégories populaires et des classes moyennes pour joindre les deux bouts.

Taxes supplémentaires sur *les industries du vice,* jeux, alcool, tabac *(13 euros - 85,27 F - le paquet de clops, soit 4F26 pour acheter une seule cigarette !)*mais aussi prix du timbre-poste, prix du pain, prix des fruits, de la viande, du poisson, du fromage, intérêts du livret A, prix des péages d'autoroute.... Tout cela ils s'en moquent. Ils n'envoient pas de

courrier, ne fument pas, ne jouent pas au loto, n'ont pas de livret A, ne boivent pas.... sauf peut-être (parfois, souvent ?) les très bons vins qui accompagnent les repas servis - à prix cassé - au Sénat (*)et au Palais Bourbon. Flacons que la plupart des français ne pourrons jamais se payer. Il suffit de regarder l'embonpoint, la face et la physionomie de certains parlementaires - et pas seulement celle du Président du Sénat - pour comprendre que nos élus mangent bien, sont bien payés, possèdent de multiples avantages. Signalons au passage - car cela a profondément choqué les français - que le Président du Sénat reconduit le 1° octobre pour un 6° mandat - il faut croire que la place est bonne - vient de s'acheter un nouveau fauteuil à 40 000 euros HT , mais dit-il : " il n'était pas au courant" *(source : midi libre 13 janv. 2025 — "*40 000 euros hors taxes*" d'après Le Canard Enchaîné. C'est le prix déboursé par les services de Gérard Larcher pour acquérir un nouveau siège ..."Je n'en étais pas informé", le président du Sénat réagit à la polémique)*

(*) "les repas des sénateurs sont proposés à des tarifs compris entre 5 et 10 euros, alors que leur coût réel est estimé entre 30 et 50 euros**.** Cette différence est couverte par une subvention de 782 282 euros en 2024" payée par les contribuables et qui permet aux parlementaires de bénéficier de prestations gastronomiques à prix réduit. (source QDE quotidien des entreprises, site internet 7/I/2027)

Et quand ils fument.... des cigares, quand ils boivent des grands crus avec leurs propres deniers, ils ont largement les moyens de payer vu leurs salaires & pensions. Les hausses des taxes sur l'alcool et le tabac sont pour eux marginales.

Hommes politiques, dirigeants, technocrates, hauts fonctionnaires, parlementaires... - mais aussi partis politiques, syndicats, associations, ONG..... - souhaitent continuer à imposer aux français la vision qu'ils ont de la société, sur pratiquement tous les sujets économiques, sociétaux, comportementaux. Une petite élite impose depuis Paris ses idées au peuple, surtout sans le consulter et de préférence en catimini, comme le fait la Commission Européenne depuis des années sur de multiples sujets.

Dernier exemple en date la censure des sportives à la télévision. En plein mois d'aout " l'union européenne de radiotélévision " a censuré les télévisions, qui ne pourront plus filmer les sportives librement, comme elles le faisaient depuis toujours. Masquer le corps des femmes, censurer la féminité, y compris dans le sport, il fallait y penser. Une censure moyenâgeuse. Les barbus radicaux en rêvaient...Bruxelles l'a fait en publiant une charte machiavélique et pointilleuse avec schéma à la clé. (confer annexe 7) Cela n'a fait que quelques lignes dans les journaux mais l'affaire est grave. (Confer le canard enchainé n° 55I9, page 7, I9 aout 2026, citant Sud-Ouest du II/8/2026 : " l'union européenne de

radiotélévision vient de pondre une charte, afin de rompre avec l'hyper sexualisation des athlètes féminines, les plans prolongés sur des corps, les prises de vue en contreplongées qui dévoilent des angles intimes ainsi que des ralentis excessifs (...) font partie des problèmes constatés dans la couvertures médiatiques des épreuves sportives", estime l'instance "

Autre exemple plus récent : la suppression des chèques relancée par la Commission européenne, qui précise que 88 % des chèques européens sont émis en France. Cette suppression profiterait grandement aux banques mais pénaliserait les catégories populaires. Les arguments avancés pour prohiber les chèques sont fallacieux et contradictoires. Les chèques ne représentent plus que 1,9% des transactions hors Cash. Alors pourquoi les supprimer ?. Le gouvernement ferait mieux de faire appliquer la loi, en interdisant aux commerçants d'afficher la scandaleuse affichette illégale *" nous n'acceptons pas les chèques"* devenue courante. Les chèques permettent aux catégories sociales les moins favorisées de bénéficier d'un crédit gratuit en faisant des paiement différés ou fractionnés sans frais. Les supermarchés l'ont compris, certains viennent de relancer l'usage du chèque.

Idem en matière d'épargne ou le livret A des français ne rapporte pas grand chose à cause de décisions politiques. Nos dirigeants ne placent certainement pas leur argent sur des livrets A comme vient de le démontrer l'affaire EPSTEIN/ LANG, père et fille. Le socialiste Jack LANG 86 ans, forcé de démissionner de l'institut du monde arabe après 4 mandats car le PNF a, le 6 février 2026, ouvert une enquête pour «blanchiment de fraude fiscale aggravée» visant l'ancien ministre de la Culture et sa fille Caroline, sur ses liens financiers et d'intérêts avec Jeffrey EPSTEIN. Et chacun se souvient du scandale de l'ancien ministre du budget - le socialiste Jérôme CAHUZAC - qui cachaient des millions à l'étranger, en Suisse notamment. Malgré sa forfaiture, son parjure devant l'Assemblée nationale et la gravité des faits commis, la justice a été très clémente.

La coupe est pleine pour des millions de français, scandalisés par ces multiples "affaires" au plus haut niveau de l'État et des élites. Affaires qui ne concernent naturellement pas que les socialistes, même si chacun se souvient de l'affaire Dominique STAUSSKAHNN, qui avait de bonnes chances de devenir Président de République si ses frasques sexuelles n'avaient pas été dévoilées.

Nos concitoyens, qui n'ont pas la mémoire courte; le peuple (qui a toujours raison), la majorité silencieuse (*qui ne se reconnait pas dans les partis politiques et les syndicats au vu du nombre d'adhérents riquiqui*) pourrait faire entendre un cri de colère salvateur, et renverser la table en 2027

© *nov 2026 ;* Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN ; *Sociologue, université Lumière Lyon 2, centre Max Weber UMR 5283*, Lyon, France

---

Bibliographie et sources des chiffres cités dans l'article

1. *la responsable de l'anj vient de demander ses droits à la retraite et partira en juin 2026. Confer le décret du 4 février portant admission à la retraite (Conseil d'État) de Mme FALQUE-PIERROTIN (Isabelle) JORF n°0030 du 5 février 2026, Texte n°40) Elle sera remplacé par* Pascal Chevremont . Confer : "Paris sportifs. Pascal Chevremont à la tête de l'ANJ"(28 mai 2026, sbc sport business club); "L'Élysée propose la nomination de Pascal Chevremont à la présidence de l'ANJ(acteurs publics- 28 mai 2026)
2. *FDJ United : " la croissance s'est faite au profit de l'État " a déclaré Stéphane PALLEZ la PDG de la FDJ lors de l'assemblée générale du 23 avril 2026 (Investir , le journal des finances n° 2729 , page 13)*
3. *« L'État ne coupe pas le lien incestueux avec la FDJ » Sociologue expert des jeux d'argent, Jean-Pierre MARTIGNONI-HUTIN estime qu'« il y a beaucoup de contradictions » dans la privatisation de la FDJ.(les échos Christophe PALIERSE, 7 nov 2019)*
4. *"L'industrie du rêve " (le billet de FAVILLA, les échos, I5/4/2013)*
5. "un marché immunisé contre la conjoncture", investir n° 2701, II /IO/2025 , p. 5)
6. "fdj United : la fiscalité pèse mais les perspectives rassurent", investir n° 2720, 21/2/2026 , page 13))
7. "la fdj veut devenir un géant européen" (page 1) " le gendarme et les joueurs : la fdj veut deven ir un champion européen des jeux d'argent en ligne " (page 34) " la fdj sur le point d'avaler la maison mère d'unibet pour 2,6 milliards d'euro" (page I9) (les échos, Yann Duvert et Hayat Gazzane, 23/I/ 2024)
8. (Un marché mondial à plus de 500 milliards", Florian Maussion , les échos 23/I/2024, page I9)
9. *« Paris, casinos, loterie : le marché mondial des jeux d'argent en 5 chiffres clés " (Les échos,7 mai 2025 ; Yann DUVERT)*

---

annexes :

ANNEXE 1. : "Halte à la banalisation du jeu d'argent ! " La France semble connaître l'âge d'or des jeux d'argent, à la nocivité certaine. Il est cependant possible et indispensable de résister, pour protéger notamment les plus jeunes, plaident les huit signataires de cette tribune. (Tribune collective publiée sur le site des Échos le 1er juillet 2025)

ANNEXE 2. *Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN* =" Pochettes jeux de grattage de la FDJ pour Noel = l'ANJ "empoisonne" les français" : Depuis quelques jours l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) affiche sur son site de manière provocatrice le message suivant : *"Offrir des jeux d'argent à des enfants pour Noël, un « cadeau empoisonné » ?* (anj 15.12.2025) (décembre 2025, 12 pages, 4 notes 4 annes), *publié sur les casinos.org 24/12/ 2025, casino-legal-france.fr. 24 /I2/ 2025)*

ANNEXE 3. *Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN = « Police des familles* : pas de jeux de grattage au pied du sapin avec l'Autorité Nationale des jeux ! « (décembre 2024, 17 pages, 21 notes, 3 annexes) *publié sur les casinos.org 29/12/ 2024)*

annexe 4 = Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN = L'algorithme développé par l' Autorité Nationale des Jeux (ANJ) ne révèle rien du tout…si ce n'est l'ingérence de la *doxa* du jeu pathologie maladie (2026, IO pages, 2 annexes), *publié sur les casinos.org 16 mai 2026*

annexe 5 : « Zone à risques » : la nouvelle campagne de l'Autorité nationale des jeux sur les risques d'addiction aux paris sportifs (site de l'anj le 03.06.2026)

annexe 6 = Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN : Quand la *doxa* du jeu pathologie maladie se déchaine contre les casinos et les machines à sous en ligne, pour influencer « les politiques » et « l'opinion » (octobre 2025) : Retour critique sur une tribune provocatrice sur les casinos en ligne, publiée par l'addictologue Jean-Michel Costes (membre du collège de l'anj) , premier signataire de cette diatribe collective parue dans Le Figaro : « *Élargir les jeux d'argent en ligne, c'est encourager une drogue »"Il sera toujours aisé aux imposteurs de faire des dupes" (Casanova, Mémoires, 1725-1756, Tome 1, La Pléiade, NRF, 1958, page 427)*

annexe 7 = CENSURE : schémas publiés dans la charte européennes invitant les télévisions à ce censurer quand elles filment des sportives dans les compétitions

---

ANNEXE 1. : "Halte à la banalisation du jeu d'argent ! " La France semble connaître l'âge d'or des jeux d'argent, à la nocivité certaine. Il est cependant possible et indispensable de résister, pour protéger notamment les plus jeunes, plaident les huit signataires de cette tribune. (Tribune collective publiée sur le site des Échos le 1er juillet 2025)

Signataire de cette tribune très engagée

1. Stéphane Alexandre est le président de la Ligue de l'enseignement de la région Ile-de-France.
2. Emmanuel Benoit est le directeur général de l'Arpej (Association de recherche et de prévention des excès du jeu).
3. Catherine Delorme est la présidente de la Fédération addiction.
4. **Isabelle Falque-Pierrotin est la présidente de l'Autorité nationale des jeux.**
5. Isabelle Lafargue est l'ancienne secrétaire générale de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP).
6. Thomas Rohmer est le directeur et fondateur de l'Open (Observatoire de la Parentalité et de l'Éducation).
7. Bernard Tranchand est le président de l'Unaf (Union nationale des associations familiales).
8. Stéphane Troussel est le président du Département de la Seine-Saint-Denis.

annexe 2:

Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN **=" Pochettes jeux de grattage de la FDJ pour Noel = l'ANJ "empoisonne" les français" : Depuis quelques jours l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) affiche sur son site de manière provocatrice le message suivant : *"Offrir des jeux d'argent à des enfants pour Noël, un « cadeau empoisonné » ?* (anj 15.12.2025) (décembre 2025, 12 pages, 4 notes 4 annes), *publié sur les casinos.org 24/12/ 2025, casino-legal-france.fr. 24 /I2/ 2025)***

Résumé de l'article : L'Autorité Nationale des Jeux (ANJ), sombrant dans la *cancel culture* (*) et *les dérives du principe de précaution*, s'interroge de manière provocatrice sur les pochettes jeux de grattage de la Française des jeux (FDJ) à 20 euros, que les français offrent parfois à

leur famille entourage, à leurs enfants, à des amis… pour Noël et les fêtes de fin d'année. *"Offrir des jeux d'argent à des enfants pour Noël, un « cadeau empoisonné » ?* (anj 15.12.2025) Certes il y a un point d'interrogation mais la formule est démesurée. Ce grand serviteur de l'État qui dirige la FDJ - Stéphane PALLEZ - appréciera de se faire traiter en quelque sorte indirectement "*d'empoisonneuse"* ! Dans le même temps le régulateur lance avec l'argent du contribuable, une campagne liberticide sur les réseaux sociaux contre ce clin d'œil ludique "bon enfant" - devenu parfois *une tradition dans certains milieux sociaux populaires* - qui consiste à glisser des jeux à gratter sous le sapin ou sous l'assiette pour le réveillon. A travers *ce totalitarisme parisien de la morale, cette police des familles*, un autre grand serviteur de l'État - Isabelle FALQUE PIERROTIN - longtemps responsable de la CNIL désormais Présidente de l'ANJ - donne l'impression : de vouloir interdire aux français de rêver à l'aube d'une nouvelle année source d'espérance; d'empêcher les parents de faire plaisir à leurs proches - parfois à leurs enfants - avec ce petit cadeau original. Drogue, violence, réseaux sociaux, harcèlement, pornographie, images de guerre et d'attentat *(comme celui qui vient de se dérouler en Australie au moment où nous rédigeons cet article)....* n'y a-t-il pas des dangers plus graves pour nos enfants et adolescents que ces pochettes, commercialisées par la FDJ depuis des années sans avoir déclencher de pandémie ludique? Face à cette campagne du régulateur, irrévérencieuse envers les familles et vis à vis de la FDJ, on peut se demander si l'ANJ "n'empoisonne" pas un peu les Français ? Une question posée il y a quelques années par l'éditorialiste Daniel FORTIN reste plus que jamais d'actualité : *"jusqu'où peut-t-on aller dans le contrôle de nos sociétés" ?* (Les Échos 26 juillet 2014 , page 9 : République exemplaire") ***(*)La cancel culture repose sur l'idée que les individus ou les organisations étant coupables d'actes controversés doivent être boycottés***.

annexe 3

Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN = « Police des familles* : pas de jeux de grattage au pied du sapin avec l'Autorité Nationale des jeux ! « (décembre 2024, 17 pages, 21 notes, 3 annexes) *publié sur les casinos.org 29/12/ 2024)

Résumé : Pas de trêve de Noel pour l'Autorité Nationale des Jeux dans sa politique des jeux moralisatrice et sanitaire. Le régulateur, sous la houlette d'Isabelle FALQUE PIERROTIN, poursuit sa politique liberticide & néo-prohibitionniste de manière ubuesque et kafkaïenne. Il s'en prend désormais aux *pochettes jeux de grattage* commercialisées par la Française des jeux à l'occasion de Noël. Ce *petit cadeau ludique* bien

gentillet d'une valeur de 20 euros, que certains français joueurs et non joueurs offrent parfois à des proches, à la famille entourage, à des amis pendant cette période de fêtes, synonyme de croyance & d'espérance. *De quoi je me mêle ?* a-t-on envie de répondre à la présidente de l'ANJ face à cette intrusion dans *la socialisation ludique intra familiale.* Mais comme Isabelle FALQUE PIERROTIN n'a pas grand-chose à dire pour justifier cette moralisation absurde, elle commande un sondage payé par le contribuable - à l'institut Toluna Harris interactive - pour *faire dire aux Français* ce que pense le régulateur et la *doxa* des jeux d'argent et notamment des jeux de grattage (oubliant que nos concitoyens savent peu ou prou grâce au sociologue Pierre BOURDIEU que les sondages servent avant tout à *faire l'opinion,* à la construire, à la manipuler non à la mesurer scientifiquement). Et qu'apprend -on dans ce sondage :

- que les jeux d'argent seraient (le conditionnel est de rigueur voir ci-dessus) une activité pratiquement aussi dangereuse pour les enfants que la drogue et l'alcool ;
- que « pour la quasi-totalité des Français, les enfants qui jouent aux jeux d'argent risquent de développer une addiction ».

Si ce scoop de fin d'année - qui n'est hélas pas un poisson d'avril - s'avérait exact, il serait légitime que la Présidente de l'ANJ :

- demande en 2025 la prohibition des jeux d'argent, des activités pratiquement aussi dangereuses que la drogue :
- condamne à de lourdes amendes (et même plus prison ? vu la gravité des faits) les parents joueurs qui initient leur progéniture aux jeux dans la socialisation ludique intra familiale, la transmission ludique inter générationnelle et en offrant des pochette cadeaux remplies de jeux de grattage à Noel ;
- punissent de la même manière les buralistes revendeurs qui exposent ces même jeux à proximité immédiate des bonbons et autres sucreries destinées aux enfants et aux ados

Plus sérieux, retour à la réalité, à travers le dernier rapport de l' observatoire des drogues (OFDT) sur *« La pratique des jeux d'argent et de hasard en France en 2023* » où l'on apprend qu'en 2023,selon l'Indice canadien du jeu excessif, 1,7 % des joueurs problématiques sont des joueurs à risque modéré et 0,8 % sont des joueurs à risque élevé. Même si cet indice pose de sérieux problèmes épistémologiques et méthodologiques, scientifiques (artefact, biais, questions surdéterminées…. nous y reviendrons dans un prochain article) cela dégonfle singulièrement la baudruche du jeu excessif, addictif, impulsif compulsif…. cette *usine à gaz* construit depuis des années par la *doxa* du jeu pathologie maladie, certaines associations (et relayée sans regard critique depuis des années avec complaisance par des médias parisiens) qui polluent les activités de l'ANJ et la politique des jeux de la France

annexe 4* = *Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN* = L'algorithme développé par l' Autorité Nationale des Jeux (ANJ) ne révèle rien du tout...si ce n'est l'ingérence de la *doxa* du jeu pathologie maladie (2026, IO pages, 2 annexes), *publié sur les casinos.org 16 mai 2026 (résumé de cet article en annexe

Résumé = L'algorithme développé par l'ANJ, pour soi-disant estimer la part du jeu excessif dans le jeu d'argent « en ligne et sur compte », ne révèle rien du tout ….si ce n'est la capacité d'ingérence de la *doxa* du jeu pathologie maladie d'imposer une politique des jeux sanitaire et néo prohibitionniste qui ne peut que mettre à mal l'économie ludique nationale. Résultat des courses cet algorithme *"aurait" identifié (. le conditionnel est de rigueur) " 600 000 joueurs excessifs qui ont généré 60% du PBJ total."* Au final c'est une véritable police des jeux sanitaire que l'ANJ veut mettre en place; pour demander à ces joueurs d'aller se faire soigner et même de les empêcher de jouer en fermant leur compte joueur. Voilà "le nouveau modèle économique" qu' Isabelle FALQUE PIERROTIN laissera en testament aux opérateurs avant de partir à la retraite en juin : se débarrasser de leurs meilleurs clients qui apportent 60 % de leur chiffre d'affaire !! Un véritable suicide commercial pour les opérateurs qui commencent déjà à être fortement impactés (FDJ, PMU…) par les multiples "décisions" liberticides, néo prohibitionnistes prises ces dernières années par le régulateur....sous la domination de la doxa du jeu pathologique. Sur le même sujet confer l'article de Dominique LORMIER : « ALGORITHME DE L'ANJ : RÉVOLUTION CONTRE LE JEU EXCESSIF OU DÉRIVE NÉO-PROHIBITIONNISTE ? » (JEU-LEGAL-FRANCE.FR, I6 MAI 2026)

annexe 5 : « Zone à risques » : la nouvelle campagne de l'Autorité nationale des jeux sur les risques d'addiction aux paris sportifs (site de l'anj le 03.06.2026)

Selon l'étude de Toluna – Harris Interactive[1]commandée par l'ANJ à l'occasion de la prochaine Coupe du Monde de football, 41% des Français qui comptent suivre la compétition ont l'intention de parier. Autre enseignement, plus d'un tiers des Français qui ont l'habitude de parier affirment qu'ils ont déjà eu le sentiment de perdre le contrôle. Pour prévenir les risques d'addiction associés aux paris sportifs, notamment auprès des jeunes qui sont particulièrement concernés par cette pratique, l'ANJ lance une campagne qui détourne le code graphique des mentions légales en le transformant en un ruban jaune de « zone à risques ».

Les paris sportifs pendant les grands événements sportifs

Avec plus de 6 milliards d'euros de mises en ligne engagées en 2025, le football demeure le sport qui enregistre le plus grand nombre de paris (55%) en France, suivi du tennis et du basket.

La Coupe du Monde 2022 avait quant à elle enregistré plus de 900 millions d'euros de mises en ligne et en points de vente. Avec près de 54 millions d'€ de mises engagées en ligne, la finale France / Argentine est le match qui détient le record de mises.

Étant donné l'évolution du marché des paris sportifs, les enjeux enregistrés à l'occasion des dernières compétitions et le format renouvelé de cette compétition, un montant des mises autour de 1,2 milliard d'euros pourrait être atteint. Le parcours de l'équipe de France sera néanmoins déterminant sur le montant des enjeux.

64% des parieurs sportifs ont entre 18 et 34 ans. On comptait plus de 5 millions de comptes actifs en 2025 avec 2186€ de mise moyenne annuelle par compte.

Les Français et les paris pendant la Coupe du Monde de football 2026

- Plus de la moitié des Français déclarent avoir l'intention de suivre la Coupe du Monde de football (57%).
- Si plus de la moitié des personnes qui comptent suivre la Coupe du Monde de football envisagent de parier amicalement avec leurs proches, ils sont 41% à avoir l'intention de miser de l'argent sur les rencontres auprès d'un opérateur, soit 5 points de plus que pour la Coupe du monde 2022 et 6 points de plus que pour l'Euro 2024. C'est chez les moins de 35 ans que cette intention est la plus partagée (54%). Les Français qui envisagent de parier sont plus nombreux que les années précédentes à affirmer qu'ils dépenseront plus d'argent que par le passé (30% en 2026 contre 19% en 2022). Enfin, sans surprise, les matchs de l'équipe de France sont ceux qui suscitent le plus d'intentions de paris, juste devant les matchs à fort enjeu.

Les Français et la perception des risques d'addiction aux paris sportifs

L'OFDT[1] a estimé en 2023 à 15,3% la part des parieurs sportifs problématiques. Parmi les différents signaux d'un comportement à risque exprimés, celui de rejouer pour combler une perte est la pratique la plus largement partagée par les joueurs, suivie par le fait d'avoir misé plus d'argent qu'on ne peut se permettre ou d'éprouver de la culpabilité.

- Selon l'étude menée par *Toluna – Harris Interactive,* les risques d'addiction et de dépendance associés aux paris sportifs sont identifiés par 8 Français sur 10 (83%), et par une proportion supérieure auprès de ceux qui comptent parier pendant la Coupe du Monde (91%). Ce niveau de perception est en hausse de 14 points par rapport à 2022.
- Plus d'un tiers des Français qui ont l'habitude de parier affirment qu'ils ont déjà eu le sentiment de perdre le contrôle (37%), sentiment cité par deux tiers des moins de 25 ans (67%).
- Un Français sur cinq affirme connaître un proche qui a déjà perdu le contrôle (20%), une situation davantage mentionnée par les plus jeunes (48%).

« Zone à risques » : la campagne de prévention de l'ANJ

Une semaine avant le coup d'envoi de la Coupe du Monde de football, l'ANJ lance une campagne de prévention sur les risques d'addiction associés aux paris sportifs.

L'objectif de cette campagne, imaginée par l'agence LIBRE, est de marquer les esprits en détournant le bandeau jaune qui figure sur les publicités pour les jeux d'argent en un signal d'alerte visible et tangible.

En transformant ce bandeau en une rubalise jaune qui signale habituellement une zone dangereuse à ne pas franchir, l'ANJ montre ce qui se passe quand on bascule dans la « zone à risques » : on joue, on perd, on cherche à se refaire, on mise plus, on s'énerve, on s'isole. Le plaisir du sport disparaît. Et on finit par ne même plus regarder le match.

La signature est la suivante : Jouer avec excès, c'est entrer dans une zone à risques.

Pour donner corps à cette « zone à risques », l'ANJ a installé un dispositif original au cœur de l'espace public. Derrière une rubalise jaune matérialisant la zone à risques, un salon a été reconstitué dans une ville. Pendant toute la durée d'un match, un comédien a reproduit les comportements symptomatiques d'un joueur en difficulté : pertes qui s'accumulent, volonté de se refaire, agitation, colère.

De nombreux passants se sont arrêtés pour observer la scène et échanger avec les équipes présentes. Cette installation immersive avait pour objectif de rendre visibles des comportements souvent banalisés ou invisibles, afin d'aider chacun à mieux reconnaître les signaux d'alerte liés aux paris sportifs excessifs.

Les messages renvoient vers le site Evalujeu, qui permet d'évaluer sa pratique de jeu et d'obtenir des conseils adaptés pour garder la maîtrise. Le site permet également d'obtenir toutes les informations utiles sur les dispositifs et structures d'aide disponibles pour les joueurs et leur entourage.

Pour Isabelle FALQUE-PIERROTIN, Présidente de l'ANJ : *« A l'approche de cette Coupe du monde, nous entrons dans une zone à risques avec plusieurs voyants au rouge pour le régulateur : un plus grand nombre de matchs et donc de publicités et d'occasions de paris, et en parallèle, on observe une tendance à la hausse du nombre des joueurs de jeux d'argent excessifs et de leur contribution au chiffre d'affaires des opérateurs. L'étude menée par Toluna - Harris vient confirmer cette inquiétude en pointant des intentions de pari en hausse, en volume et en valeur ainsi qu'une très grande vulnérabilité chez les jeunes parieurs. Autant de raisons qui justifient que l'ANJ prenne la parole pour marquer les esprits avec sa campagne qui transforme le bandeau jaune des mentions légales en une zone de dangers bien réels et visibles. »*

DECOUVRIR LA CAMPAGNE

[1]Enquête Toluna – Harris Interactive réalisée en ligne du 19 au 21 mai 2026 par toluna - Harris Interactive pour l'ANJ. Échantillon de 1 071 personnes représentatif des Français âgés de 18 ans et plus.

[2] https://www.ofdt.fr/sites/ofdt/files/2025-03/rapport_eropp_jah-2023.pdf

annexe 6 = Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN : Quand la *doxa* du jeu pathologie maladie se déchaine contre les casinos et les machines à sous en ligne, pour influencer « les politiques » et « l'opinion » : Retour critique sur une tribune provocatrice sur les casinos en ligne, publiée par l'addictologue **Jean-Michel Costes** (membre du collège de l'anj) , premier signataire de cette diatribe collective parue dans Le Figaro : « *Élargir les jeux d'argent en ligne, c'est encourager une drogue* » *(octobre 2025, 28 pages, 15 notes, 4 annexes, publié sur les casinos.org 3/IO/2025, casino-legal-france.fr. 3/IO/2025)*

"Il sera toujours aisé aux imposteurs de faire des dupes"
(*Casanova, Mémoires, 1725-1756, Tome 1, La Pléiade, NRF, 1958, page 427)*

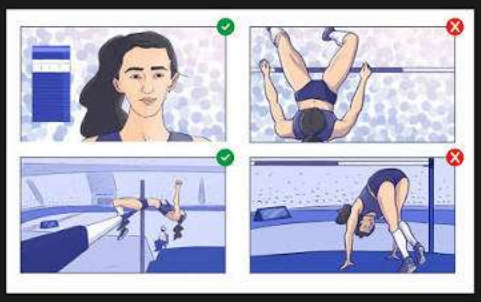
Résumé : Retour critique sur une tribune provocatrice sur les casinos en ligne, publiée par **l'addictologue Jean-Michel Costes,** premier signataire de cette diatribe collective parue dans Le Figaro : « *Élargir les jeux d'argent en ligne, c'est encourager une drogue* » **Dans ce pamphlet, les machines à sous sur internet sont qualifiées de *« crack-cocaïnes des jeux d'argent »*** **Jean Michel Costes** donne ensuite une description apocalyptique et délirante de ce jeu et des joueurs qui s'y adonnent: *« le jeu sur machine à sous est une véritable drogue , les joueurs sont comme pétrifiés, incapables de quitter les machines, totalement pris dans le rythme du jeu qui atténue leur conscience de l'espace , du temps et de la valeur même de l'argent. Ils ne prennent conscience des pertes qu'après coup, une fois l'excitation du jeu retombée et alors (…) ils s'effondrent envahis d'idées suicidaires.* Quand on sait que cet addictologue Jean Michel Costes *(licencié de l'observatoire des drogues par Etienne APAIRE - longtemps Président de la MILDT - car il écrivait des tribunes favorables aux "salles de shoot")* est membre du Collège de l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) on peut légitimement s'interroger sur "l'indépendance" intellectuelle et scientifique de cette autorité administrative, qui dirige peu ou prou la Politique Des Jeux de la France. Bien évidemment, les signataires de cette tribune incendiaire mettent en avant sans convaincre la santé publique, pour justifier leur acharnement contre les casinos en ligne, en oubliant de signaler qu'ils sont légalisés dans les 27 autres pays européens (sauf à Chypre) ou aucune pandémie ludique n'a été signalée. Bien qu'elle date de septembre 2023, il nous

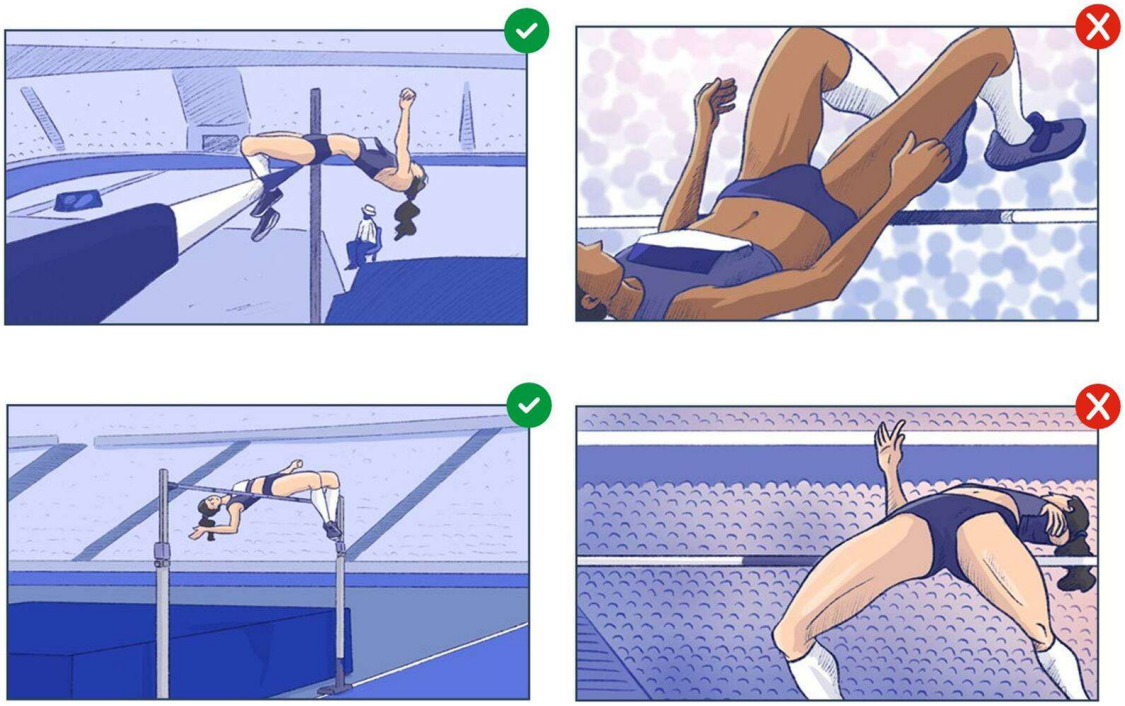
paraît pertinent de revenir de cette philippique, dans le cadre des débats sur la fin de la prohibition des casinos sur internet, envisagée il y a quelques mois par le gouvernement BARNIER, et sur laquelle le ministre du budget - Laurent SAINT MARTIN - avait engagé une première consultation *(confer notre article :* Laurent SAINT MARTIN et les casinos en ligne : Fin de la prohibition des casinos et machine à sous en ligne ? Concertation à Bercy à l'initiative du ministre du Budget (les *casinos.org 16/ 11/ 2024,)* A cette occasion nous avions observé : 1 : que cette doxa s'opposait à cette légalisation annoncée des casinos en ligne, alors que d'évidence elle s'inscrit dans la *modernité d'internet* et dans *la logique des choses européennes*. 2 : que l'Autorité Nationale Des jeux et sa présidente, s'opposaient contradictoirement à cette normalisation, alors qu'elle permettrait de protéger des milliers de joueurs, actuellement livrés à eux-mêmes sur une kyrielle de sites illégaux. L'ANJ publie la longue liste totalement illisible des adresses de ce *dark market, ce* qui revient d'une manière assez naïve à chercher une aiguille dans une botte de foin. Mais l'ANJ vient de créer soudainement une nouvelle direction... de la "répression" avec à sa tête Sophie NAMER. Cela en dit long sur la fuite en avant autoritaire du régulateur, qui veut limiter, interdire (certains jeux), censurer (certaines publicités), sanctionner lourdement (certains opérateurs...) tout en médicalisant les passions ludiques de millions de Français.

annexe 7 =schémas publiés dans la charte invitant les télévisions à ce censurer quand elles filment des sportives dans les compétitions



Intitulé *Monter la barre. Des règles pour une couverture médiatique respectueuse des athlètes féminines,* il présente les bonnes et mauvaises pratiques, dessine les angles à privilégier ou à bannir.





© *novembre 2026 ;* Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN ; *Sociologue, université Lumière Lyon 2, centre Max Weber UMR 5283*, Lyon, France